

PERSPECTIVES

Nomination d'éminents avocats aux postes de vices-présidents de la CVMO

Entrée de James Turner et Lawrence Ritchie à la Commission

Les nouveaux vices-présidents de la Commission, James E. A. Turner et Lawrence E. Ritchie, qui portent un vif intérêt à l'élaboration de politiques, se joignent à la CVMO forts d'une vaste expérience du droit des valeurs mobilières, a dit le président David Wilson lorsqu'il a annoncé leur nomination aux postes de vices-présidents pour un mandat de cinq ans.

« MM. Ritchie et Turner jouissent tous deux d'une excellente réputation. Ils possèdent en outre une expérience considérable en droit des valeurs mobilières et s'intéressent grandement à l'élaboration de politiques », a dit M. Wilson. « Nous avons beaucoup de chance que d'aussi éminents magistrats se joignent à la Commission. »



James Turner

M. Turner a été associé principal chez Torsys à Toronto et compte plus de 30 ans d'expérience comme avocat spécialiste des valeurs mobilières, des fusions et des acquisitions ainsi que de la gouvernance d'entreprise. De 1986 à 1987, M. Turner a occupé le poste de chef du contentieux à la CVMO, poste auquel il donnait des conseils sur un vaste éventail de questions relatives au droit des valeurs mobilières. À la Commission, M. Turner est directement responsable de toutes les affaires portant sur les offres publiques d'achat.

Ancien associé au cabinet d'avocats Osler, Hoskin & Harcourt à Toronto, M. Ritchie a été avocat d'affaires pendant plus de 20 ans, se spécialisant dans les litiges d'affaires, de valeurs mobilières et les litiges commerciaux. En sa qualité d'avocat d'affaires, il est intervenu dans une foule d'instances relatives à l'exécution de la réglementation et aux valeurs mobilières. En 1993, M. Ritchie a été détaché auprès de la Direction de l'application de la loi de la CVMO, où il occupait le poste d'avocat.



Lawrence Ritchie

En leur qualité de vices-présidents, MM. Turner et Ritchie sont également membres du Comité exécutif de la CVMO, auquel siègent également M. Wilson et la directrice générale Peggy Dowdall-Logie. Ils participeront à l'établissement des priorités de la Commission, collaboreront à diverses initiatives stratégiques et surveilleront les activités de la Commission.



Le 22 février 2007 à la Superconférence sur les valeurs mobilières à Toronto, le président de la CVMO David Wilson (à droite) a prononcé tôt le matin le discours-programme devant un groupe de représentants d'organismes de réglementation des valeurs mobilières, y compris Jean St-Gelais, président des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de détails sur le discours, lire la page 3.

Calendrier de la CVMO

Le 14 mai

Le président de la CVMO David Wilson prononcera un discours à la conférence International Council of Securities Associations à Toronto.

Le 24 octobre

La deuxième Assemblée des investisseurs aura lieu de 18 h 30 à 20 h 30 au Palais des congrès du Toronto métropolitain.

Le 27 novembre

Dialogue avec la CVMO 2007 aura lieu au Palais des congrès du Toronto métropolitain.

David Wilson prononcera une allocution au Economic Club

Le mardi 26 avril 2007, le président de la CVMO David Wilson prononcera une allocution au Economic Club de Toronto dans laquelle il exposera ses idées sur ce qu'il entend par une application de la loi efficace et une protection énergique des investisseurs et traitera d'autres problèmes auxquels fait face la CVMO. Le déjeuner-débat aura lieu au National Club, 303, rue Bay à Toronto. Pour s'inscrire, visiter <http://www.ecot.ca/register/index.asp>



Dialogue sur les fonds d'investissement

Échange entre Susan Silma (à gauche), directrice des fonds d'investissement à la CVMO, et Larry Waite, directeur de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, à propos de questions cruciales touchant les fonds mutuels, les fonds de couverture et d'autres fonds d'investissement à la Superconférence annuelle sur les valeurs mobilières le 23 février à Toronto.

M^{me} Silma a parlé de la *Norme canadienne 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissements* qui est entrée en vigueur en novembre 2006 pour améliorer la gestion de tous les fonds d'investissement dont les titres sont offerts au public.



Aide à d'autres organismes de réglementation

Ilana Singer, conseillère principale aux Affaires internationales à la CVMO, a fait un exposé au premier programme annuel des commissions des valeurs mobilières régionales de l'Asie, présenté et organisé conjointement du 15 au 19 janvier par le Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision et les autorités monétaires de Singapour.

M^{me} Singer a aidé des hauts représentants des commissions des valeurs mobilières régionales à préparer des plans précis pour apporter des modifications dans les juridictions de leur pays.

Étude par les ministres de la Justice de l'application de la loi sur les marchés financiers

Une initiative que le président de la CVMO considère comme une grande priorité

Le président de la CVMO David Wilson a été nommé coprésident d'un groupe de travail qui fera des recommandations aux ministres de la Justice du Canada pour améliorer le système d'application de la loi sur les marchés financiers. Louis Dionne, qui coprécide le groupe avec M. Wilson, est directeur des poursuites au criminel au ministère de la Justice du Québec.

Les ministres de la Justice du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux ont accepté en octobre 2006 de créer un groupe de travail se composant de représentants de la police, d'organismes de réglementation des valeurs mobilières, de procureurs de la Couronne et de fonctionnaires responsables des politiques en droit pénal. Le groupe de travail sur l'application de la loi en matière de fraude en valeurs mobilières est en train d'examiner par quels moyens il serait possible d'améliorer les initiatives d'application de la loi contre la fraude en valeurs mobilières et le crime commercial au Canada.

« À titre de président de la CVMO, mon rôle dans le succès de cette initiative est assurément l'une de mes grandes priorités », a dit M. Wilson.

Le groupe de travail prévoit présenter un rapport final aux ministres de la Justice à l'automne 2007.

Les organismes de réglementation des valeurs mobilières s'entretiennent sur l'application de la loi

Selon le président de la CVMO, les organismes de réglementation doivent changer la perception qui prévaut à propos de l'application de la loi

« Le public a l'impression que nous ne nous occupons pas de la méconduite et les organismes de réglementation des valeurs mobilières doivent s'attacher à changer cette perception », a dit le président de la CVMO David Wilson à la Canadian Securities Law Update à Toronto le 30 janvier. « Pour ce faire, il faut que le système se fonde davantage sur la coopération. »

M. Wilson a pris la parole à titre de membre d'un panel auquel participaient aussi Bill Rice, président de la Alberta Securities Commission, et Doug Hyndman, président de la British Columbia Securities Commission. Ils ont discuté des efforts déployés dans le domaine de l'application de la loi, des progrès accomplis et de ce qu'il reste à faire. Les présidents ont convenu qu'il reste des progrès à réaliser pour modifier la perception qui prévaut au Canada à propos de l'application de la loi.

« L'application de la loi est un vaste champ qui compte une mosaïque d'intervenants – organismes de réglementation, GRC, Police provinciale de l'Ontario, procureurs généraux », a dit M. Wilson. « La clé : transférer l'information et les compétences pour que cette mosaïque puisse bien fonctionner. »

De plus, M. Wilson a décrit les derniers développements visant le renforcement des efforts pour faire appliquer la loi, dont la récente création du groupe de travail des ministres fédéral et provinciaux responsables de la justice. Ce groupe se compose de la police, d'organismes de réglementation des valeurs mobilières et de procureurs. M. Wilson coprécide le groupe de travail, lequel vient d'entreprendre son examen de la fraude en valeurs mobilières et d'autres problèmes. (Pour plus de détails, lire l'article ci-dessus.)

Favoriser la confiance envers les marchés financiers

Selon le président de la CVMO, la confiance repose sur la participation active des milieux financiers



Allocution de David Wilson à la Superconférence annuelle sur les valeurs mobilières 2007

La confiance envers les marchés financiers doit toujours occuper une place prioritaire dans tout programme de réglementation. La CVMO lui accorde d'ailleurs une attention primordiale, a dit le président David Wilson dans l'allocution qu'il a prononcée en février à la Superconférence annuelle sur les valeurs mobilières 2007 qui se tenait à Toronto. « Ce que nous pouvons – et devons – faire, c'est donner aux investisseurs une bonne raison d'avoir confiance envers l'intégrité de nos marchés. »

Les milieux financiers ont un rôle important à jouer et ont un intérêt commun, soit encourager la confiance dans les marchés financiers, a dit M. Wilson. « Notre objectif commun est de leur inculquer l'idée que les marchés financiers sont justes, efficaces et compétitifs à l'échelle internationale. »

Pour que les marchés financiers inspirent confiance, il leur faut le concours d'un système de conformité et d'application de la loi efficace ainsi que la coopération

de tous. « Cette confiance dépend d'un régime rigoureux d'application de la loi et de conformité et d'un engagement à protéger les intérêts des investisseurs », a dit M. Wilson. Elle dépend également de la participation active des milieux financiers, a-t-il ajouté.

« Nous avons tous intérêt à favoriser des marchés financiers respectés qui inspirent confiance au public et contribuent à une économie vigoureuse. Nous avons tous un rôle essentiel à jouer. »

Les ACVM proposent un régime d'inscription harmonisé

Récemment, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont proposé un cadre national pour harmoniser et moderniser les obligations d'inscription actuelles dans les treize territoires représentés au sein des ACVM.

Le projet de *Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription*, une phase primordiale du projet de réforme d'inscription des ACVM, rationalisera et modernisera les lois, règlements, avis et pratiques de l'actuel régime d'inscription. Le Règlement vise à améliorer l'efficacité de la réglementation et la protection des investisseurs tout en réduisant le fardeau réglementaire et les coûts de réglementation pour les participants au marché et les organismes de réglementation. Le Règlement permettra aussi d'harmoniser les obligations d'inscription canadiennes aux normes et aux pratiques exemplaires internationales.

En Ontario, le Règlement modifierait ou abrogerait plus de vingt règlements et avis de la CVMO.

Les ACVM comptent organiser au début du mois de mai une série de rencontres dans tout le pays pendant la période de consultation pour s'assurer que les intervenants comprennent bien le projet de règlement et leur donner une occasion de formuler des commentaires. La période de consultation prendra fin le 20 juin 2007.

On peut consulter le projet de Règlement et les documents connexes sur le site Web de la CVMO. Pour plus de renseignements sur le Projet de réforme d'inscription, veuillez visiter www.rrp-info.ca. (en anglais seulement).

La prochaine Assemblée des investisseurs est prévue à l'automne

L'Assemblée des investisseurs 2007 se tiendra le 24 octobre 2007 de 18 h 30 à 20 h 30 au Palais des congrès du Toronto métropolitain.

L'Assemblée, organisée conjointement par la CVMO, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM), l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (MFDA) et Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OBSI), permet de donner aux investisseurs des renseignements sur des sujets les intéressant et de permettre à ces derniers de faire part de leurs observations. Au programme de la réunion : un rapport sur l'avancement des travaux réalisés depuis l'Assemblée des investisseurs de mai 2005, des réunions en petits groupes sur l'éducation, suivis d'une séance générale de questions et réponses. Pour de plus amples détails, consultez le site Web de la CVMO dans les deux prochains mois.

Photo: Plus de 400 investisseurs ont assisté le 31 mai 2005 à la première Assemblée des investisseurs.



La CVMO en ligne

Divulgarion de la rémunération de la haute direction

Le 29 mars 2007, les ACVM ont publié le projet de Règlement modifiant le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, dont l'Annexe 51-102F6, *Déclaration de la rémunération de la haute direction*, qui vise à améliorer les obligations actuelles d'information sur la rémunération de la haute direction que tous les émetteurs assujettis doivent respecter.

Selon l'Annexe proposée, une société devra indiquer clairement ses politiques et objectifs en matière de rémunération. Elle devra également déclarer le total de la rémunération versée à chaque membre de la haute direction visé et à chaque administrateur. En outre, il leur faudra déclarer les éléments clés de la rémunération de la haute direction, comme le salaire, les primes, les attributions d'actions et d'options, les paiements pour cessation de fonctions ou changement de contrôle et les droits à pension.

La consultation prend fin le 30 juin 2007. On peut consulter le projet de Règlement, l'avis de consultation et la demande de commentaires dans la catégorie 5 de la rubrique « Règles, politiques et avis » (en anglais seulement).

Avis sur le calendrier des contrôles internes

Les ACVM sollicitent des commentaires sur le projet de révision du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, notamment les annexes, et de l'instruction générale connexe. Les modifications proposées au règlement énoncent les obligations d'attestation de tous les émetteurs assujettis, à l'exception des fonds d'investissement. La consultation prend fin le 28 juin 2007. On peut consulter le projet de Règlement et les documents connexes dans la catégorie 5 de la rubrique « Règles, politiques et avis » (en anglais seulement).

Le bulletin PERSPECTIVES est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Pour nous faire parvenir vos commentaires, veuillez envoyer un courriel à perspectives@osc.gov.on.ca. Perspectives est affiché en ligne à www.osc.gov.on.ca, sous la rubrique « Publications en ligne ».

La CVMO précise sa position à propos du régime de passeport

Dans l'Avis 11-904, la CVMO a récemment indiqué qu'elle préconise un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières, alors que les autres membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) dévoilaient leurs propositions en vue de la mise en œuvre de la deuxième phase du régime de passeport.

L'Avis 11-904 de la CVMO, publié le 28 mars, précise les raisons pour lesquelles la CVMO ne prend pas part à la deuxième phase du régime de passeport pour la réglementation des valeurs mobilières au Canada. L'Avis porte sur le projet de *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* qu'ont publié les membres des ACVM favorables au régime de passeport. Le *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* a été rendu public le 28 mars à des fins de consultation. Bien que le projet de Règlement se veuille un règlement national, la CVMO ne l'adoptera pas.

Le gouvernement de l'Ontario a fait savoir qu'il n'était pas prêt à participer au régime de passeport, sans feuille de route comportant un calendrier raisonnable pour en arriver à établir un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières. La CVMO favorise la mise en place d'un organisme commun de réglementation qui interpréterait, appliquerait et ferait respecter uniformément les lois sur les valeurs mobilières pour tous les participants au marché du Canada.

La CVMO continuera de travailler en collaboration avec les ACVM pour veiller à l'efficacité de la réglementation pour tous les participants au marché.

Consultations en cours

Des consultations sont en cours sur les règles, politiques et modifications suivantes :

- Norme canadienne 31-103 sur les obligations d'inscription ;
- Projet d'abrogation et de remplacement du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* ;
- Modifications du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, et abrogation et remplacement de l'Annexe 51-102F6, *Déclaration de la rémunération de la haute direction*.



À titre d'organisme de réglementation chargé d'encadrer le secteur des valeurs mobilières en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario fait appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières*, la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* ainsi que certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. La CVMO est une société de la Couronne autofinancée qui répond de l'Assemblée législative de l'Ontario, par l'intermédiaire du ministre délégué à la réglementation des valeurs mobilières.